

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 28 février 1983

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LA LOI N° 3 DE 1982-1983 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE

#### MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 25 février 1983, de la motion de M. Lalonde: Que le projet de loi C-143, portant pouvoir d'emprunt supplémentaire, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, ainsi que de l'amendement de M. Skelly (p. 22957).

**M. Alex Patterson (Fraser Valley-Est):** Monsieur le Président, j'ai fait état vendredi de certains faits qui permettent de douter du droit qu'a le gouvernement de s'attendre que les contribuables l'autorisent à emprunter 19 milliards de dollars de plus. Je voudrais donner plusieurs autres raisons pour lesquelles le gouvernement ne mérite pas la confiance des Canadiens en ce moment et pourquoi, en tant que porte-parole des Canadiens, nous nous devons d'exprimer leur exaspération et leur ressentiment.

En 1968, le Canada se classait au troisième rang des pays occidentaux pour son niveau de vie, immédiatement après la Suède et les États-Unis. En 1980, nous étions passés au onzième rang. Depuis quelques années, le taux de croissance de la productivité industrielle au Canada est le plus bas par rapport à celui des principaux pays industrialisés. Nos frais d'intérêt pour les emprunts sont plus élevés que dans la plupart des autres pays industrialisés, notre taux de chômage se range au deuxième rang et notre taux d'inflation, au troisième rang.

En 1982-1983 seulement, les dépenses ont augmenté de 20 p. 100, selon les comptes nationaux, ou de 19.6 p. 100, selon les comptes publics. Les dépenses selon les comptes nationaux représentent actuellement 26 p. 100 du produit national brut. La dette nette du Canada s'élevait à 94 milliards de dollars l'année dernière et devrait atteindre les 122 milliards cette année. Selon le vérificateur général, il faudrait ajouter 14.5 milliards de dollars à ce montant pour qu'il soit conforme à la réalité.

Par le truchement de ce bill, le gouvernement veut obtenir l'autorisation d'emprunter 19 milliards de plus, soit 5 milliards avant la fin de 1982-1983 et 14 milliards de dollars pour 1982-1983. Bien sûr, nous nous attendons tous à ce qu'il emprunte encore davantage. L'amendement propose que les 14 milliards de dollars ne soient pas accordés dès maintenant et que la question soit renvoyée au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. C'est certes là une

demande raisonnable à laquelle, il me semble, le gouvernement devrait accéder.

Notre parti a proposé la création d'un comité formé de membres de tous les partis, qui serait chargé d'étudier le budget des dépenses et de donner des conseils sur d'éventuelles réductions. Toutefois, on ne peut guère compter que le gouvernement accepte cette proposition, puisqu'il a déjà établi les grandes lignes de ses programmes et qu'il tient rarement compte des discussions sur les prévisions de dépenses au moment d'y apporter des changements. Je crois, toutefois, qu'il devrait examiner de près deux facteurs, en particulier. Premièrement, l'incidence de cet emprunt sur les contribuables. Nous convenons tous sans aucun doute que nous avons atteint un point où de nouveaux emprunts, d'autres déficits ou une hausse des impôts risquent de nuire très sérieusement à l'ensemble de l'économie. Nombre de Canadiens sont déjà écrasés par la charge fiscale et ce bill ne fera qu'alourdir cette charge. Deuxièmement, il est immoral d'hypothéquer l'avenir de nos enfants et des générations futures. A mon avis, le gouvernement n'a fourni aucune raison valable pour demander aux contribuables la permission d'emprunter cette somme maintenant.

• (1110)

**M. Lloyd R. Crouse (South Shore):** Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir à propos du projet de loi C-143 qui demande un pouvoir d'emprunt supplémentaire de 5 milliards pour l'année financière se terminant le 31 mars 1983, de même qu'un pouvoir d'emprunt provisoire de 14 milliards pour l'année financière 1983-1984.

Depuis que le Canada existe, on n'a jamais vu projet de loi portant un pouvoir d'emprunt aussi considérable. En outre, nous n'avons pas eu droit aux prévisions réglementaires. Le ministre des Finances (M. Lalonde) s'est contenté de nous livrer quelques chiffres pour justifier l'augmentation de ses besoins, au mépris du processus parlementaire.

Le 17 février 1983, le ministre nous a annoncé que le déficit budgétaire de l'année financière courante allait s'élever à 27.2 milliards de dollars, contrairement à la somme de 23.6 milliards qu'il avait prévue dans sa déclaration du mois d'octobre. En l'absence de données justificatrices, on peut se poser deux questions. Combien l'intérêt nous coûtera-t-il, notamment, et quelle part de ces fonds proviendra de l'impôt sur le revenu? Personne n'en sait rien, pas même le ministre des Finances. Ce dernier a refusé de nous fournir les prévisions relatives aux besoins du gouvernement pour la prochaine année financière. Il nous demande simplement de lui faire confiance quand il dit avoir besoin de 14 milliards de dollars pour le début de l'année seulement. Impossible de savoir combien il faudra encore emprunter avant que celle-ci ne s'achève.

Mais quelle confiance peut-on avoir dans un gouvernement aux si piètres états de service? Ainsi, deux jours seulement